



Assemblée générale

Distr. générale
17 septembre 2009
Français
Original : anglais

Soixante-quatrième session

Points 127 et 128 de l'ordre du jour provisoire*

Budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011

Deuxième rapport intérimaire sur l'adoption des Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS) par l'Organisation des Nations Unies

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Dans sa résolution 60/283, l'Assemblée générale a approuvé l'adoption par l'Organisation des Nations Unies des Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS). Le Secrétaire général a soumis son premier rapport intérimaire (A/62/806) concernant l'adoption des normes IPSAS à l'Assemblée générale en avril 2008. Le présent rapport fait le point des activités entreprises en vue de l'application des normes IPSAS pendant la période allant du 1^{er} avril 2008 au 31 juillet 2009 ainsi que des progrès accomplis dans ce domaine par l'ensemble du système des Nations Unies et l'Organisation elle-même.

L'Assemblée générale est invitée à prendre note du présent rapport.

* A/64/150 et Corr.1.



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Adoption des normes IPSAS par le système des Nations Unies	4
A. Aperçu général	4
B. Direction, organisation et budget du projet	4
C. Élaboration de règles et directives comptables conformes aux normes IPSAS	5
D. Communication et formation	6
E. État de l'adoption des normes IPSAS dans les organismes des Nations Unies	8
III. Adoption des normes IPSAS à l'Organisation des Nations Unies	11
A. Aperçu général	11
B. Direction et organisation du projet	12
C. Activités de l'Équipe IPSAS ONU	12
D. Collaboration avec le projet Umoja	15
E. Communication et formation	17
F. État des dépenses	19
IV. Décision attendue de l'Assemblée générale	21
Annexes	
I. Documents relatifs aux règles et directives comptables	22
II. État d'avancement de l'élaboration des cours de formation au 31 juillet 2009	23
III. Dates d'application des normes IPSAS par les organismes des Nations Unies	24
IV. Calendrier de mise en œuvre des Normes comptables internationales du secteur public par l'Organisation des Nations Unies (2009-2014)	25

I. Introduction

1. Les états financiers de l'Organisation, comme ceux de la plupart des organismes du système des Nations Unies, sont établis conformément aux Normes comptables du système des Nations Unies. Ces dernières années, aussi bien les comptables que les commissaires aux comptes des organismes des Nations Unies ont constaté que les Normes des Nations Unies n'avaient pas suivi les progrès rapides des pratiques de référence. En 2005, le Groupe de travail des normes comptables est parvenu à la conclusion que les Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS) auraient pour effet d'améliorer la qualité, la comparabilité et la crédibilité des états financiers des organismes des Nations Unies, conclusion à laquelle a ensuite souscrit le Réseau finances et budget du Comité de haut niveau sur la gestion du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS). Le 30 novembre 2005, comme proposé par le Groupe de travail, le Comité a recommandé à tous les organismes des Nations Unies d'adopter les normes IPSAS à partir de 2010 au plus tard.

2. La stratégie adoptée en vue de l'application des normes IPSAS comporte deux éléments : une mise en place progressive et une approche à deux niveaux en matière de ressources. En ce qui concerne la mise en place progressive des normes, il a été décidé que les organisations les adopteraient en deux étapes, le premier groupe d'organismes dits « pionniers » devant les appliquer à partir de 2008 et le deuxième groupe à partir de 2010 ou le plus tôt possible après cette date. Ainsi, les organismes qui souhaitaient introduire ces normes plus rapidement pourraient le faire à leur propre rythme. Cette approche devrait également permettre aux autres organismes de tirer parti de l'expérience acquise par les organismes « pionniers ». Le Programme alimentaire mondial (PAM) les a adoptées en 2008 et l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et les autres organismes avancent peu à peu, l'intention étant maintenant que les normes IPSAS soient pleinement appliquées à partir de 2010 au plus tard.

3. L'approche à deux niveaux consiste à affecter des ressources aux projets d'introduction des normes IPSAS au niveau, d'une part, de l'ensemble du système et, d'autre part, de chaque organisme. En 2006, le Comité de haut niveau sur la gestion a approuvé un projet cofinancé destiné à faciliter l'adoption de cadres harmonisés de règles conformes aux normes IPSAS au niveau de l'ensemble du système et à pouvoir résoudre plus économiquement les problèmes d'application communs. Le projet a pour but d'élaborer les règles et directives applicables à l'introduction des normes IPSAS et de fournir d'autres types d'appui à leur mise en œuvre.

4. Au niveau individuel, il incombe à chaque organisme de constituer sa propre équipe et de mettre en œuvre les moyens voulus pour assurer le succès du projet.

5. S'agissant de l'Organisation des Nations Unies, le Secrétaire général a, dans son rapport intitulé « Investir dans l'Organisation des Nations Unies pour lui donner les moyens de sa vocation mondiale » (A/60/846/Add.3) en date du 12 mai 2006, recommandé que les normes IPSAS soient adoptées dans le contexte des mesures de réforme proposées à l'Organisation, soulignant que l'application desdites normes se répercuteraient sur la gouvernance, la responsabilisation et la transparence à l'Organisation.

6. Dans son rapport sur le même sujet (A/60/870), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) a recommandé à l'Organisation des Nations Unies d'adopter les normes IPSAS, relevant que le calendrier envisagé pour leur mise en œuvre devrait être synchronisé avec l'introduction à l'Organisation d'un nouveau système informatique. Dans sa résolution 60/283, l'Assemblée générale a approuvé l'adoption des normes IPSAS par l'Organisation et a approuvé aussi les ressources demandées pour permettre au Secrétaire général de commencer à les appliquer. Dans cette même résolution, l'Assemblée a également approuvé le remplacement du Système intégré de gestion par un progiciel de gestion intégré (PGI) de la prochaine génération ou un autre système comparable.

7. En avril 2008, le Secrétaire général a présenté son premier rapport intérimaire sur l'adoption des normes IPSAS (A/62/806). Le présent rapport, qui constitue une mise à jour du premier, fait le point des progrès accomplis sur la voie de l'introduction des normes IPSAS pendant la période allant du 1^{er} avril 2008 au 1^{er} juillet 2009. Les progrès ainsi accomplis à l'échelle de l'ensemble du système sont décrits dans la section II et ceux qui ont été réalisés au niveau de l'Organisation dans la section III. Enfin, les mesures qu'il est suggéré à l'Assemblée générale d'adopter sont reflétées dans la section IV.

II. Adoption des normes IPSAS par le système des Nations Unies

A. Aperçu général

8. Comme indiqué au paragraphe 3 ci-dessus, le Comité de haut niveau sur la gestion a approuvé un projet cofinancé destiné à faciliter l'adoption des normes IPSAS par l'ensemble des organismes des Nations Unies pendant la période 2006-2009. Le projet consiste plus particulièrement à élaborer des règles comptables assorties de directives au niveau de l'ensemble du système; à suivre les progrès accomplis par les différents organismes dans la mise en œuvre des normes IPSAS; à partager l'information, y compris les enseignements retirés par les organismes « pionniers »; et à contribuer à l'élaboration des nouvelles normes publiées par le Conseil des normes comptables internationales pour le secteur public (Conseil des normes IPSAS). Depuis la publication du précédent rapport intérimaire, les principales réalisations de l'équipe chargée du projet IPSAS système des Nations Unies ont été l'élaboration de nouveaux documents d'information, la participation à l'élaboration de nouvelles normes, la diffusion d'informations touchant les normes IPSAS et la programmation de cours de formation à l'application des nouvelles normes. L'on trouvera ci-après, après un exposé de la direction, de l'organisation et du budget du projet ainsi que des informations plus détaillées concernant les progrès réalisés dans chacun de ces domaines.

B. Direction, organisation et budget du projet

9. Le projet concernant l'adoption des normes IPSAS par tous les organismes du système des Nations Unies est mené sous les auspices du Comité de haut niveau sur la gestion. L'équipe du projet relève d'un comité de pilotage composé de représentants des organismes ayant leur siège à New York, Genève, Rome et Vienne.

Le Comité de pilotage relève lui-même du Groupe de travail des normes comptables, lequel relève à son tour, par l'entremise du Réseau finances et budget, du Comité de haut niveau sur la gestion. En 2006, le Comité a approuvé un budget quadriennal (2006-2009) qui prévoit une équipe de direction du projet composée de cinq administrateurs temporaires.

10. Indépendamment de la structure de direction du projet, des groupes de discussion régionaux ont été établis à New York, Genève, Vienne et Rome pour faciliter les consultations concernant les règles et directives comptables. Ces groupes examinent les exposés rédigés par l'équipe chargée du projet à l'échelle du système et formulent des observations à l'intention de l'équipe. Chaque projet de document est alors soumis au Groupe de travail pour examen et approbation, en même temps que les observations reçues, son analyse et une liste des modifications suggérées. Grâce à ce processus formel de consultation, le Groupe de travail peut prendre des décisions qui seront ensuite plus facilement acceptées par les organismes du système.

11. Le principal fait nouveau à signaler depuis la publication du dernier rapport intérimaire a été la décision prise par le Comité de haut niveau en février 2008 d'approuver la poursuite du projet pendant la période 2010-2011. Le Comité avait relevé dès février 2006, lorsque le projet a été approuvé, qu'un appui à l'échelle de l'ensemble du système pourrait s'avérer nécessaire après la fin de 2009. Après avoir mené des consultations concernant les différentes options pouvant être envisagées, le Groupe de travail et les membres du Réseau finances et budget ont recommandé au Comité de haut niveau qu'un tel appui continue d'être fourni, bien qu'à un niveau réduit. Le budget proposé pour l'exercice biennal 2010-2011 est inférieur de 43 % au budget de 2008-2009 – 1 milliard 331 millions de dollars contre 2 milliards 332 millions de dollars – et prévoit un chef d'équipe à la classe P-5, deux analystes financiers à la classe P-4 et un assistant à temps partiel de la catégorie des services généraux. Les activités envisagées pour 2010-2011 concernent la communication et la coordination (y compris pour l'élaboration des rapports intérimaires sur la mise en œuvre des normes IPSAS), la mise à jour des règles et des directives comptables et la contribution à l'élaboration des nouvelles normes publiées par le Conseil des normes IPSAS.

C. Élaboration de règles et directives comptables conformes aux normes IPSAS

Règles et directives comptables

12. Une structure stable a été mise en place en 2007 pour l'élaboration des règles. Pour la période 2008-2009, l'on s'est attaché surtout à affiner les directives, de nouvelles règles n'étant élaborées que lorsque les nouvelles normes ou les normes révisées rendaient nécessaire leur modification. L'Équipe IPSAS système des Nations Unies a élaboré 14 nouvelles directives comptables et trois documents directifs au cours de la période de 15 mois qui s'est écoulée entre le 1^{er} avril 2008 et le 30 juin 2009. Une liste de ces documents figure à l'annexe I. Le Groupe de travail a examiné et approuvé les 14 documents relatifs aux directives. Neuf autres, à propos desquels le Groupe de travail ne s'était pas prononcé les années précédentes, ont été examinés à nouveau et approuvés. En outre, les consultants ont achevé en octobre 2008 leur travail concernant la consolidation des comptes après avoir

élaboré un questionnaire à ce sujet qui a été adressé à tous les organismes du système et avoir fait la synthèse des réponses reçues, élaboré des directives détaillées concernant les questions de consolidation affectant quatre organismes (OACI, OMS, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et ONU) et élaboré un document concernant les directives à suivre en matière de consolidation des comptes. La question de la consolidation des comptes de l'Organisation des Nations Unies est examinée de manière plus approfondie dans la section IV ci-dessous. Depuis le début du projet, il a été élaboré en tout 56 documents comptables.

Collaboration avec le Conseil des normes comptables internationales pour le secteur public

13. Le Conseil des normes IPSAS a pour mission d'élaborer de nouvelles normes et de réviser les normes existantes. L'Équipe IPSAS système des Nations Unies est chargée de porter à l'attention du Conseil des normes IPSAS les questions qui affectent le système des Nations Unies et de rendre compte aux membres du Groupe de travail des activités du Conseil. Celui-ci a intensifié ses activités pendant la période 2007-2009, de sorte que la coopération avec le Conseil et les activités de communication ont dû être renforcées pendant les années 2008 et 2009. Pendant la période qui s'est écoulée entre le 1^{er} avril 2008 et le 30 juin 2009, l'Équipe IPSAS système des Nations Unies a élaboré trois exposés écrits et a réalisé une analyse préliminaire de six projets de normes [exposé sondage ED 36 Agriculture, ED 37-39 Instruments financiers (trois nouvelles normes), ED 40 Immobilisations incorporelles, et ED 41 (Entités liées)]. Lors des réunions du Conseil, l'Équipe a notamment formulé des observations concernant ces normes et plusieurs autres aux premiers stades de leur élaboration, les documents de consultation concernant le cadre conceptuel du Conseil et le plan stratégique du Conseil.

14. Lorsque de nouvelles normes sont publiées ou que des normes existantes sont révisées, il faut réviser également les documents comptables applicables à l'ensemble du système. La terminologie et les renvois doivent être alignés sur les nouvelles normes, et il peut y avoir aussi parfois des modifications de fond. Les six nouvelles normes mentionnées plus haut ne devraient pas conduire à beaucoup de révisions majeures étant donné qu'elles sont fondées sur les Normes internationales d'information financière et que les directives applicables à l'échelle du système sont également fondées sur ces normes. Le budget du projet pour 2010-2011 prévoit une poursuite de la collaboration avec le Conseil des normes IPSAS afin que celui-ci tienne compte des questions affectant le système des Nations Unies dans ses travaux d'élaboration de nouvelles normes.

D. Communication et formation

15. Assurer une communication efficace est l'une des clefs du succès du projet, et l'Équipe IPSAS système des Nations Unies a mis au point des systèmes appropriés pour diffuser comme il convient des informations concernant les règles et les directives d'application des normes IPSAS, les faits nouveaux à signaler dans ce domaine, la formation, les progrès accomplis par les divers organismes des Nations Unies dans la mise en œuvre des normes IPSAS et différentes questions, extrêmement diverses, concernant l'application de ces normes. Au cours de la

période de 16 mois qui s'est écoulée entre le 31 mars 2008 et le 31 juillet 2009, les activités de communication à signaler ont notamment été les suivantes :

- a) Présentation au Comité de haut niveau sur la gestion de deux rapports intérimaires sur la mise en œuvre des normes IPSAS (portant sur les périodes qui se sont achevées le 31 juillet 2008 et le 31 janvier 2009);
- b) Diffusion d'informations concernant les activités du Conseil des normes IPSAS (y compris concernant les résultats de quatre réunions du Conseil, des projets de normes et des analyses des projets de normes) et les questions soulevées au Conseil;
- c) Administration du site Web du CCS concernant les normes comptables.

Réunions du Groupe de travail

16. Il a été organisé en juin 2008 et mai 2009 deux importantes réunions du Groupe de travail dont l'ordre du jour comportait plus d'une vingtaine de points : examen de documents comptables, exposés concernant différentes questions liées à l'application des normes IPSAS (par exemple gestion du projet, manuels d'application, communication et formation) et examen approfondi de différents thèmes lors de réunions en sous-groupes. La réunion de mai 2009 a été marquée surtout par les exposés qui ont été faits au sujet de la mise en œuvre des normes IPSAS au PAM. L'Équipe IPSAS système des Nations Unies a préparé les examens et discussions techniques et a également assuré le service des réunions en veillant à ce que toute la documentation soit disponible, en administrant l'ordre du jour et la liste des participants et en rédigeant le compte-rendu des réunions.

17. Le site Web concernant les normes comptables est continuellement mis à jour et il est adressé chaque mois aux membres du Groupe de travail et aux chefs des équipes IPSAS, en moyenne, deux courriels de caractère général contenant des informations touchant les réunions des groupes de discussion et du Comité de pilotage et les activités du Conseil des normes IPSAS et sollicitant des observations concernant les documents comptables et projets de normes ainsi que des informations sur la mise en œuvre des normes IPSAS par les divers organismes du système.

Communication avec des auditeurs externes

18. Pendant la période considérée, une priorité élevée a continué d'être accordée à la communication avec les auditeurs externes concernant les questions liées à la mise en œuvre des normes IPSAS. Ainsi, il a notamment été fait un exposé d'information à l'intention des représentants du groupe technique du Groupe d'auditeurs externes, en mars 2009, des représentants du groupe technique ont participé aux réunions tenues par le Groupe de travail en juin 2008 et en mai 2009 et différents documents comptables ont été communiqués aux auditeurs par le biais de la page élaborée à leur intention sur le site Web concernant les normes comptables. Des représentants du groupe technique, pour leur part, ont fait des exposés lors de chacune des réunions du Groupe de travail. Lors de la réunion de mai 2009, le Commissaire aux comptes du PAM a fait un exposé sur l'application des normes IPSAS au PAM dans la perspective d'un auditeur externe.

Formation

19. Les divers organismes du système sont chargés d'élaborer leurs propres plans de formation et d'organiser leurs programmes de formation en conséquence. En outre, pour faciliter le travail des divers organismes, il a été élaboré une approche de la formation à l'échelle du système de santé qui comporte trois phases :

a) **Phase 1. Évaluation des besoins de formation.** Un questionnaire sur les besoins en formation a été distribué à toutes les organisations en avril 2007. Il ressort des réponses reçues qu'à titre de première estimation, il faudrait dispenser une formation aux normes IPSAS à quelque 36 000 fonctionnaires des différents organismes du système et que les programmes de formation correspondants devraient comporter trois volets : 65 % de sensibilisation, 25 % de formation théorique de base et 10 % de formation théorique spécialisée. Il a été confirmé qu'une formation aux normes IPSAS devrait être dispensée à de nombreuses catégories de fonctionnaires, et pas seulement aux comptables;

b) **Phase 2. Achat de modules de formation.** Il a été décidé qu'il faudrait élaborer 18 cours de sensibilisation et de formation théorique (voir annexe II) et ce travail a été confié à un cabinet de consultants;

c) **Phase 3. Campagne de formation.** Au cours de cette phase, les organisations devront, chacune de son côté, organiser, gérer et exécuter leurs programmes de formation en utilisant les modules mis au point pour l'ensemble du système à mesure qu'ils seront disponibles. Les organisations devront, en vue de cette phase, élaborer leurs propres plans de formation à la lumière de leurs besoins spécifiques.

20. Au 31 juillet 2009, la majeure partie du travail préparatoire avait été accomplie et les 18 cours devraient être prêts pendant le troisième trimestre de 2009. L'on trouvera à l'annexe II une liste des cours de formation et l'état d'avancement de leur élaboration au 31 juillet 2009.

21. L'élaboration de ces 18 cours (7 cours de formation assistée par ordinateur et 11 cours dirigés par des instructeurs) constitue une réalisation majeure imputable essentiellement aux efforts déployés par l'Équipe IPSAS ONU. La préparation du plan de formation aux normes IPSAS a été confiée en novembre 2008 à l'Équipe IPSAS ONU (voir par. 41 ci-après) lorsqu'il est apparu que les ressources mises à la disposition de l'Équipe IPSAS système des Nations Unies, ayant été réduites, seraient insuffisantes pour assurer une élaboration rapide des programmes et veiller comme il convient à la qualité des projets de cours. Depuis lors, l'Équipe IPSAS système des Nations Unies a fourni le concours qu'elle a pu à l'examen des projets de programmes de formation.

E. État de l'adoption des normes IPSAS dans les organismes des Nations Unies

22. Tous les organismes des Nations Unies ont continué d'avancer dans la mise en œuvre des normes IPSAS mais certains ont dû repousser leurs dates butoirs à 2011 ou à 2012 ou même, dans le cas de l'ONU, à 2014. Une réalisation majeure a été la mise en œuvre réussie des normes IPSAS au PAM à partir de 2008. Les deux autres organisations qui avaient dans un premier temps envisagé de les appliquer à partir

de 2008, l'OACI et l'OMS, ont repoussé cette date à 2010. À ce stade, 10 organisations devraient commencer à appliquer les normes IPSAS en 2010.

État de préparation à l'application des normes IPSAS à partir de 2010

23. Pour qu'une organisation puisse adopter les normes IPSAS à partir de 2010, toutes les règles et procédures voulues et tous les systèmes requis devront être prêts le 1^{er} janvier 2010 au plus tard. Comme ces règles, procédures et systèmes ne peuvent pas être modifiés du jour au lendemain, la plupart des organisations devront avoir adopté un certain nombre de mesures clefs – approbation du budget, élaboration de plans détaillés pour l'exécution du projet et évaluation des modifications à apporter aux systèmes informatiques – au moins deux ans avant la date butoir. Cela signifie que les organisations qui prévoient de mettre en œuvre les normes IPSAS à partir de 2010 devront avoir adopté les mesures en question au plus tard en janvier 2008.

24. En 2008, lorsqu'il est apparu que certaines de ces mesures critiques n'avaient pas été adoptées, l'on a commencé à douter que certaines organisations seraient prêtes à appliquer les normes IPSAS à partir de 2010. Fin janvier 2008, par exemple, 25 % des organisations n'avaient pas encore approuvé le budget du projet IPSAS, 30 % n'avaient pas élaboré de calendrier et de plan d'exécution détaillés et 35 % n'avaient pas achevé de recenser les modifications à apporter aux systèmes. En outre, 65 % seulement avaient synchronisé le calendrier d'exécution de leur projet PGI avec leur calendrier de mise en œuvre des normes IPSAS. Les doutes concernant la mesure dans laquelle les organisations seraient prêtes à mettre en œuvre les normes IPSAS à partir de 2010 ont été portés à l'attention du Comité de haut niveau sur la gestion. À sa réunion de février 2009, le Comité a encouragé les organisations à faire le nécessaire pour s'en tenir à la date butoir de 2010 dans toute la mesure où cela serait possible mais aussi à revoir et à ajuster cette date si besoin était.

Nouvelles dates de mise en œuvre des normes IPSAS

25. Vouloir introduire les modifications nécessaires plus rapidement que cela est réalistement possible risque fort d'entraîner d'importantes dépenses supplémentaires et de perturber sérieusement le projet pour les organisations. À la mi-2008, deux organisations – l'ONU et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) – étaient déjà parvenues à la conclusion que leurs projets respectifs devaient être repoussés au-delà de 2010. D'autres organisations ont elles aussi revu les dates initialement prévues.

26. Au 30 juin 2009, 10 organisations avaient fait savoir que la date prévue pour l'application des normes IPSAS demeurait fixée à 2010, deux d'entre elles ayant néanmoins signalé qu'elles avaient l'intention d'examiner à la fin de 2009 la question de savoir si elles pouvaient s'en tenir à cette date. Trois organisations envisagent maintenant de les mettre en œuvre en 2011 au plus tard, et sept autres en 2012. L'ONU a repoussé sa date butoir à 2014, comme indiqué plus en détail dans la section III ci-dessous. L'on trouvera à l'annexe III du présent rapport une indication, au 30 juin 2009, des dates auxquelles les différentes organisations comptent commencer à appliquer les normes IPSAS.

Raisons des retards et état de préparation en prévision d'une application en 2012

27. Les principales raisons pour lesquelles les organisations ont décidé de repousser la date fixée pour la mise en œuvre des normes IPSAS sont les suivantes :

- a) Retards intervenus dans l'approbation du financement nécessaire;
- b) Nécessité d'aligner le calendrier d'exécution du projet IPSAS sur le calendrier d'exécution du projet PGI;
- c) Meilleure compréhension de l'ampleur et de la complexité du travail à réaliser après l'établissement d'un inventaire des modifications à apporter aux procédures et aux systèmes;
- d) Problèmes rencontrés dans le recrutement et la fidélisation du personnel du projet;
- e) Mise en œuvre simultanée d'autres réformes limitant la capacité du personnel de faire porter toute son attention sur les questions liées à la mise en œuvre des normes IPSAS.

28. Les organisations qui envisagent maintenant de mettre en œuvre les normes IPSAS à partir de 2012 devront avoir adopté les mesures indiquées ci-dessus en décembre 2009 au plus tard pour pouvoir s'en tenir à la date fixée sans risque majeur. Les progrès accomplis par les différentes organisations en ce qui concerne l'adoption de ces mesures et critiques étaient les suivants au 30 juin 2009 :

- a) Approbation par l'organe directeur (100 %);
- b) Approbation du budget concernant l'adoption des normes IPSAS (91 %);
- c) Nomination d'un responsable du projet IPSAS (95 %);
- d) Élaboration d'un calendrier et d'un plan détaillés pour l'exécution du projet (73 %);
- e) Examen des nouvelles normes et identification de leur impact (91 %);
- f) Recensement des modifications devant être reportées aux systèmes (86 %);
- g) Préparation du plan de communication (64 %);
- h) Élaboration du plan de formation (32 %).

29. Après l'adoption de ces mesures, il reste encore à réaliser la majeure partie du projet. Il faut pour cela constituer une équipe interne dotée de ressources suffisantes et pouvant compter sur un solide appui de la direction générale, des services administratifs et opérationnels, des commissaires aux comptes et de l'organe directeur de l'Organisation.

Le Programme alimentaire mondial, organisation pionnière, adopte les normes IPSAS à partir de 2008

30. Le PAM a commencé à appliquer les normes IPSAS le 1^{er} janvier 2008 et, en mai 2009, a publié ses premiers états financiers conformes auxdites normes pour l'exercice clos le 31 décembre 2008. Il y a lieu de noter que le commissaire aux comptes a émis à l'issue de sa vérification des états financiers une opinion

dépourvue de réserve sans appeler l'attention sur aucune question particulière. Le PAM a rédigé à propos de ses premiers états financiers établis conformément aux normes IPSAS une brève brochure très facile à lire qui peut être consultée sur le site Web du CCS concernant les normes comptables et qui comporte un résumé des facteurs qui ont le plus directement contribué au succès du projet d'introduction des nouvelles normes. Le PAM a fait part aux autres organisations des enseignements tirés de l'expérience ainsi acquise lors de la réunion tenue en mai 2009. Étant donné l'intérêt manifesté par les participants à la réunion et le grand nombre de questions posées, l'Équipe IPSAS du PAM s'est par la suite, en mai et juillet, entretenue avec les représentants d'autres organisations de New York, Genève et Vienne pour partager avec eux les enseignements que l'on pouvait tirer de l'application des nouvelles normes au PAM.

III. Adoption des normes IPSAS à l'Organisation des Nations Unies

A. Aperçu général

31. Dans son premier rapport intérimaire sur l'adoption des normes IPSAS à l'Organisation des Nations Unies (A/62/806), le Secrétaire général indiquait que, si les modules du système PGI qu'exigeaient les normes IPSAS étaient en place à la fin de 2010, l'Organisation prévoyait d'appliquer ces normes à partir de 2011. Au paragraphe 9 de son rapport à ce sujet (A/63/496), le CCQAB, rappelant l'observation du Comité des commissaires aux comptes selon laquelle le retard pris pour le financement du projet PGI entraînerait un ajournement de l'entrée en vigueur des normes IPSAS, a estimé qu'il serait peut-être préférable de les appliquer à partir de 2012 et non au milieu d'un exercice biennal. Il serait ainsi possible d'établir les états financiers de l'exercice biennal 2012-2013 conformément aux nouvelles normes. Dans sa résolution 63/262, l'Assemblée générale a pris note du premier rapport intérimaire du Secrétaire général et a souscrit aux conclusions et recommandations du CCQAB.

32. Le Secrétaire général a présenté un rapport intérimaire distinct concernant le projet PGI (A/64/380), désormais appelé projet Umoja, contenant notamment des recommandations touchant la stratégie que l'Organisation aurait intérêt à suivre pour la mise en œuvre du PGI. La stratégie proposée, qui recommande l'introduction du PGI sur une base pilote dans un premier temps, envisage la mise en œuvre du système de progiciel de gestion intégrée au niveau de l'ensemble de l'Organisation au troisième trimestre de 2013. Le calendrier prévu pour le projet de mise en œuvre des normes IPSAS et la programmation des activités correspondantes ont par conséquent été ajustés de manière à être synchronisés avec le calendrier révisé du projet Umoja, et la date butoir pour l'élaboration des premiers états financiers conformes aux normes IPSAS à l'ONU a maintenant été fixée au 31 décembre 2014, mais il demeure entendu que cette date ne pourra être respectée que si le projet Umoja est mené à bien dans les délais prévus.

33. Les autres faits nouveaux à signaler pendant la période qui s'est écoulée entre avril 2008 et juillet 2009 sont notamment le renforcement des structures de direction du projet. Le rôle du Comité de pilotage du projet IPSAS ONU a été élargi et le Comité comprend désormais des représentants des bureaux extérieurs et de toutes

les principales parties prenantes. L'on a beaucoup avancé aussi dans l'élaboration des programmes de formation et des plans de mise en œuvre de la campagne de formation. En outre, l'on a continué de travailler à l'élaboration de règles et de directives comptables conformes aux normes IPSAS et l'on s'attachera désormais à formuler les procédures opérationnelles correspondantes et à renforcer la communication. Ces activités sont décrites dans les sections ci-après.

B. Direction et organisation du projet

34. L'Assemblée générale a approuvé l'adoption des normes IPSAS pour l'Organisation, et il a été constitué un Comité de pilotage IPSAS ONU dont la composition et le rôle, tels que définis en janvier 2007, n'intéressaient pour l'essentiel que le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité et l'approbation des règles et directives harmonisées conformes aux normes IPSAS.

35. Le rôle et la composition du Comité de pilotage du projet IPSAS ONU ont été révisés et élargis en 2009. Depuis lors, le Comité de pilotage est chargé de superviser et de guider la mise en œuvre des normes IPSAS par tous les bureaux et départements de l'ONU en y associant les bureaux extérieurs et toutes les parties prenantes en vue, notamment, de les synchroniser avec la réalisation du projet Umoja. Indépendamment du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité, le Comité de pilotage comporte désormais des représentants du Département de l'appui aux missions en poste aussi bien au Siège que sur le terrain, des bureaux hors Siège, des commissions régionales et du projet Umoja.

36. L'élargissement du rôle et de la composition du Comité de pilotage du projet IPSAS ONU et le fait que celui-ci a commencé à se réunir régulièrement tous les mois sont le prélude à une intensification des activités d'application des nouvelles normes à l'Organisation. Les réunions mensuelles du Comité de pilotage se tiennent par vidéoconférence et une réunion où se trouveront personnellement présents les membres du Comité est prévue pour la fin de 2009 à l'occasion de l'atelier annuel des chefs des services financiers.

C. Activités de l'Équipe IPSAS ONU

37. L'Équipe chargée du projet IPSAS ONU a été créée au sein du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité en 2007. Elle comprend actuellement cinq membres, dont 1 chef d'équipe à la classe P-5, nommé le 1^{er} avril 2007, 2 administrateurs de classe P-4, 1 administrateur de classe P-3 et 1 agent des services généraux (Autres classes). L'on a entrepris de recruter pour l'équipe trois autres administrateurs qui porteront le nombre total des membres de l'équipe à huit, ce qui la mettra mieux à même d'accélérer le rythme des activités de mise en œuvre des normes IPSAS parallèlement au projet Umoja.

38. Jusqu'à présent, l'Équipe IPSAS ONU a été financée pour partie au titre du budget ordinaire et pour partie au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix : trois des sept postes d'administrateur actuellement approuvés sont imputés au budget ordinaire de l'ONU et quatre au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix au titre du personnel temporaire (autre que pour

les réunions). Le poste de la catégorie des services généraux (Autres classes) est imputé au budget ordinaire de l'ONU.

39. Les principales fonctions de l'Équipe IPSAS ONU demeurent les suivantes :

a) Gérer le projet IPSAS ONU en assurant la réalisation des produits escomptés;

b) Collaborer avec l'Équipe IPSAS système des Nations Unies à l'élaboration de règles et politiques comptables harmonisées au niveau de l'ensemble du système et faire connaître la position de l'ONU à ce sujet;

c) Mener à bien les tâches associées à la mise en œuvre des normes, à savoir définition de règles et procédures comptables conformes aux normes IPSAS et de schémas d'ordonnancement des tâches adaptés, élaboration de modèles détaillés d'états financiers conformes aux normes IPSAS, organisation d'une communication interne efficace, supervision de la campagne de formation à l'Organisation et production de la documentation appropriée;

d) Engager des consultants dont les services sont nécessaires et veiller à la bonne exécution des marchés conclus; les travaux dans ce domaines ont été reprogrammés et doivent commencer vers la fin de 2009, les activités confiées aux consultants pour les normes IPSAS devant être synchronisées avec l'exécution du projet Umoja.

Élaboration des programmes de formation

40. Pendant la période visée par le présent rapport, l'une des principales réalisations de l'Équipe IPSAS ONU a été l'élaboration, en collaboration avec des consultants, des programmes de formation aux normes IPSAS devant être utilisés par les différents organismes du système des Nations Unies.

41. Comme indiqué au paragraphe 21 ci-dessus, l'administration des services de consultants devant participer à l'élaboration des programmes de formation a été confiée à l'Équipe IPSAS ONU, qui a été chargée de veiller à l'élaboration de programmes de formation de haute qualité reflétant les problèmes propres au système des Nations Unies. Il s'agit là d'une entreprise majeure à laquelle ont dû s'atteler à plein temps, au cours des sept mois écoulés, deux experts financiers de l'Équipe IPSAS ONU. Ce travail est près d'être achevé (voir annexe II).

Règles et directives comptables

42. L'Équipe IPSAS ONU a analysé et documenté la position de l'Organisation concernant les documents élaborés au sujet des règles et directives comptables applicables à l'échelle de l'ensemble du système (voir par. 12 ci-dessus) après en avoir discuté avec les groupes de travail compétents. Ces documents ont également été communiqués au Comité des commissaires aux comptes, qui a été invité à formuler ses observations. L'Équipe IPSAS ONU a également participé au travail normatif du Conseil des Normes comptables internationales pour le secteur public en commentant le projet du cadre conceptuel des normes IPSAS actuellement étudié par le Conseil ainsi que les projets d'exposés-sondages concernant la comptabilisation et la valorisation des instruments financiers et la comptabilisation des immobilisations incorporelles.

43. En outre, l'Équipe IPSAS ONU a travaillé à l'élaboration de règles comptables et à la présentation d'informations financières conformes aux normes IPSAS adaptées aux caractéristiques spécifiques de l'ONU et, au cours de la période couverte par le présent rapport, a examiné, entre autres, les règles comptables à suivre pour le plan-cadre d'équipement conformément aux normes IPSAS, la comptabilisation des biens et des services en nature fournis dans le cadre des accords relatifs au statut des forces et des accords relatifs au statut des missions et la comptabilisation des arrangements de financement prévus par l'accord-cadre administratif financier conclu avec la Commission européenne. Les travaux concernant la consolidation des comptes conformément aux normes IPSAS se sont également poursuivis.

44. En outre, conformément à la recommandation du CCQAB (A/63/496, par. 4) tendant à ce que l'ONU tire des enseignements de l'expérience acquise par d'autres organismes du système des Nations Unies en ce qui concerne la mise en œuvre des normes IPSAS, les règles et directives comptables adoptées par le PAM ont été analysées en détail sur la base des premiers états financiers conformes aux normes IPSAS présentés pour l'exercice clos le 31 décembre 2008, à propos desquels le Commissaire aux comptes avait exprimé une opinion dépourvue de réserve. Les règles et directives en question ont été discutées lors de plusieurs réunions tenues en mai 2009, à l'occasion desquelles le PAM a fait part de l'expérience qu'il avait acquise de l'application des normes IPSAS. Il a été établi un résumé des enseignements tirés par le PAM de cette expérience et des éléments qui ont le plus contribué à son succès pour que l'ONU puisse s'y référer et s'en inspirer.

Consolidation

45. Selon les normes IPSAS, les états financiers doivent être présentés sous une forme consolidée; autrement dit, lorsqu'une organisation en contrôle d'autres, ses états financiers doivent englober ceux des entités contrôlées. Comme indiqué au paragraphe 12 ci-dessus dans le contexte du projet IPSAS système des Nations Unies, un cabinet de consultants a été chargé de déterminer les règles à suivre, conformément aux normes IPSAS, pour définir les organismes du système des Nations Unies qui devraient présenter des états financiers consolidés. Le consultant a fait un exposé concernant la consolidation des états financiers devant le Groupe de travail des normes comptables en juin 2008 et a ensuite soumis un document concernant les indications à suivre à cet égard, mais ce document ne contenait aucune conclusion définitive touchant la consolidation à l'Organisation des Nations Unies.

46. L'Équipe IPSAS ONU a alors entrepris un projet visant à déterminer si l'Organisation devait, conformément aux normes IPSAS, présenter des états financiers consolidés. L'approche suivie a consisté à définir tout d'abord quelles étaient les entités de l'Organisation devant présenter des états financiers et à déterminer ensuite quelles étaient les entités associées, en appliquant pour déterminer le « contrôle » exercé les critères de « pouvoir » de direction et d'« avantages » prévus par la norme IPSAS 6 « États financiers consolidés et comptabilisation des entités contrôlées », tout en tenant compte des autres considérations liées à la question de la consolidation. Le Bureau des affaires juridiques aide l'Équipe IPSAS ONU à analyser les relations entre l'Organisation et ses entités associées afin de pouvoir ainsi appliquer le critère de « contrôle ». Il faut également, dans ce contexte, tenir compte des divers états financiers actuellement

élaborés par le Secrétariat de l'ONU, y compris ceux qui concernent les opérations de maintien de la paix, en vue de les regrouper ou de les consolider, le cas échéant, conformément aux normes IPSAS. La question de la consolidation des états financiers de l'Organisation est complexe et demeure à l'étude, et les consultations à ce sujet devront se poursuivre avec le Bureau des affaires juridiques et les divers fonds et programmes des Nations Unies.

47. Conformément à la recommandation du CCQAB (A/63/474, par. 22), tendant à ce que l'Assemblée générale maintienne à l'examen la question de la consolidation, les recommandations issues de cette étude de la consolidation des états financiers de l'Organisation seront soumises à l'Assemblée générale à une date ultérieure.

Activités prévues

48. L'Équipe IPSAS ONU a l'intention, l'année à venir, de consacrer plus de temps à l'intégration des règles et directives comptables conformes aux normes IPSAS qui ont été approuvées, le projet devant tendre davantage, après l'élaboration des politiques conceptuelles, à les appliquer aussi efficacement que possible, ce qui sera fait parallèlement aux études techniques menées dans le cadre du projet Umoja (voir par. 50 ci-après). Pour intégrer les règles comptables approuvées, il faudra coordonner le processus afin d'élaborer des procédures détaillées et d'apporter les modifications nécessaires aux méthodes de travail et aux politiques de contrôle interne. Les activités menées par l'Équipe IPSAS ONU dans ce domaine seront appuyées par un bureau de consultants et par les groupes de travail internes, qui ont recours à des experts des thèmes à l'examen et, sous la direction générale de l'Équipe IPSAS ONU, seront appelés à préciser la position de l'Organisation concernant les règles et normes comptables qu'il est recommandé d'appliquer à l'échelle de l'ensemble du système des Nations Unies, à analyser les incidences pratiques de l'adoption des normes IPSAS, à identifier les questions qui appellent des solutions conformes à ces normes et à élaborer des procédures et méthodes de travail conformes aux normes IPSAS, tout en introduisant les autres modifications découlant du projet Umoja.

49. En outre, l'Équipe IPSAS ONU mettra en œuvre progressivement la campagne de formation aux normes IPSAS et fournira un appui à la mise au point des aspects généraux du système PGI liés à l'application des normes IPSAS.

D. Collaboration avec le projet Umoja

50. Dans sa résolution 60/283, l'Assemblée générale a, en même temps qu'elle a décidé d'adopter les normes IPSAS, décidé de remplacer l'actuel Système intégré de gestion (SIG) par un système de logiciel de gestion intégrée de la prochaine génération ou un autre système comparable. La stratégie élaborée à cette fin consistera à intégrer au projet le processus d'adoption des normes IPSAS afin de mettre à niveau les systèmes informatiques de l'Organisation en exploitant au maximum les effets de synergie et les économies d'efforts rendus possibles par la mise en œuvre simultanée du projet IPSAS et du projet Umoja.

51. L'Équipe IPSAS ONU a collaboré étroitement avec les chefs des équipes fonctionnelles du projet Umoja pour veiller à ce que les spécifications des systèmes informatiques imposées par les normes IPSAS soient incorporées au processus de sélection des modules du PGI. Au cours des mois à venir, l'Équipe IPSAS ONU

s'emploiera, conjointement avec l'Équipe du projet Umoja, à mettre au point la conception générale du PGI, notamment en ce qui concerne l'élaboration du plan comptable, la structure des données et des fichiers à entrer dans les bases de données, les méthodes opératoires et les plans de conversion et de migration des données. Après la phase de conception, l'Équipe IPSAS ONU continuera de collaborer avec l'Équipe chargée du projet Umoja pendant les phases de mise au point et d'application du PGI.

Calendrier de mise en œuvre des normes IPSAS

52. Comme indiqué ci-dessus, la stratégie d'exécution du projet Umoja a été modifiée. Initialement, le système PGI devait être conçu, mis au point, essayé et introduit en deux étapes, la première portant sur les modules prioritaires, y compris les modules devant appuyer l'application des normes IPSAS, et devant être pour l'essentiel achevée à la fin de 2010. Ainsi, la date initialement prévue pour la mise en œuvre des normes IPSAS dans le premier rapport intérimaire (A/62/806) était le 31 décembre 2011, étant entendu que les modules du PGI nécessaires à l'application des normes IPSAS seraient en place à la fin de 2010 au plus tard.

53. Cependant, comme indiqué au paragraphe 31 ci-dessus, le CCQAB a exprimé l'avis qu'il pourrait être bon de mettre en œuvre les normes IPSAS en 2012 plutôt qu'au milieu d'un exercice biennal. Ainsi, les états financiers de l'exercice 2012-2013 pourraient être établis conformément aux normes IPSAS. L'Assemblée générale a pris note du premier rapport intérimaire du Secrétaire général et a souscrit aux conclusions et recommandations du CCQAB, de sorte que la date fixée pour l'application des normes IPSAS a été reportée à 2012.

54. La stratégie maintenant recommandée pour la réalisation du projet Umoja prévoit un processus général de conception, de mise au point et d'essai du PGI suivi par un processus d'introduction d'abord sur une base pilote, puis, progressivement, dans tous les bureaux extérieurs (voir A/64/xxx). Ainsi, le nouveau système serait introduit sur une base pilote pendant le quatrième trimestre de 2011, le PGI devant être pleinement opérationnel au niveau de l'ensemble de l'Organisation le troisième trimestre de 2013 au plus tard.

55. Comme tous les services auront besoin de données conformes aux normes IPSAS dès le début de l'exercice et comme les données devront être tenues sur une base conforme auxdites normes pendant tout l'exercice, l'Organisation envisage maintenant d'établir les premiers états financiers conformes aux normes IPSAS pour l'exercice devant s'achever le 31 décembre 2014. Pour l'exercice biennal en cours et l'exercice 2010-2011, l'Organisation continuera d'établir des états financiers sur la base des normes comptables actuelles, c'est-à-dire les normes comptables du système des Nations Unies. L'exercice biennal 2012-2013 sera une période de transition difficile, d'autant plus que certains services appliqueront les règles imposées par les normes IPSAS et d'autres les normes comptables du système des Nations Unies. Comme les états financiers doivent être établis sur la base des mêmes règles comptables pour tous les services qu'ils englobent, l'Équipe IPSAS ONU s'emploiera à mettre au point, en collaboration avec l'Équipe chargée du projet Umoja, une méthode de présentation d'informations financières conformes aux normes IPSAS pour les bureaux ayant adopté le système Umoja pendant la période de transition afin de faciliter ainsi l'établissement d'états financiers conformes aux normes comptables du système des Nations Unies jusqu'au

31 décembre 2013. Les modalités détaillées de ce processus devront être étudiées plus avant.

56. S'agissant des états financiers des opérations de maintien de la paix, il est envisagé que les premiers états financiers conformes aux normes IPSAS porteront sur la période devant commencer le 30 juin 2014. Pour que cela soit possible, toutes les missions de maintien de la paix devront avoir adopté le système Umoja le deuxième trimestre de 2013 au plus tard. L'exercice devant s'achever le 30 juin 2013 sera une période de transition difficile et il faudra mettre au point pour les missions qui auront adopté le système Umoja une méthode de conversion permettant de rétablir toutes les données sur une base conforme aux normes comptables du système des Nations Unies et de présenter pour ces exercices des états financiers conformes à ces dernières normes.

57. Il va de soi que la nouvelle date butoir ainsi fixée pour l'application des normes IPSAS ne manquera pas de retarder les avantages attendus de l'introduction de méthodes et de la présentation d'informations financières conformes aux normes IPSAS. Cependant, étant donné le dernier calendrier prévu pour la réalisation du projet Umoja et comme les normes IPSAS ne pourront être appliquées que lorsque le PGI aura été introduit au niveau de l'ensemble de l'Organisation, il n'y a d'autre choix viable que de remettre à 2014 l'établissement d'états financiers conformes aux normes IPSAS.

58. L'on trouvera à l'annexe IV du présent rapport un aperçu du programme de réalisation du projet IPSAS. Un programme plus détaillé sera élaboré sur la base des plans spécifiques que doit établir l'Équipe chargée du projet Umoja.

59. Entre-temps, l'on continuera d'introduire progressivement les nouvelles règles dans toute la mesure où le permettront les actuels systèmes informatiques de l'Organisation et les normes comptables du système des Nations Unies. Étant donné toutefois les limitations inhérentes aux systèmes informatiques, ces modifications seront inévitablement très limitées.

60. Les modifications à apporter au Règlement financier et aux règles de gestion financière du fait de l'introduction des normes IPSAS ainsi que la modification des méthodes et processus résultant du projet Umoja seront soumises à l'examen des organes délibérants avant d'être introduites.

E. Communication et formation

Communication

61. Consciente de ce qu'une communication efficace est une des clefs du succès d'un projet d'une telle envergure, l'Équipe IPSAS ONU continue de mettre au point des méthodes et des supports de nature à promouvoir une communication aussi efficace que possible.

62. Il a été organisé à cette fin plusieurs ateliers et réunions d'information internes. Pour une large part, l'atelier organisé à l'intention des chefs des services financiers qui a réuni en 2008 des spécialistes des questions financières des bureaux hors siège et des missions de maintien de la paix ainsi que des missions politiques spéciales a été consacré aux normes IPSAS. En outre, des réunions d'information concernant ces normes ont été organisées à l'intention du Comité de gestion, du

Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit, du Comité des commissaires aux comptes, des chefs de l'administration, de la Division de la planification des programmes et du budget, du Département de l'appui aux missions, des chefs des services administratifs, de la Division des achats, du Bureau des services de contrôle interne, du Corps commun d'inspection et des spécialistes des finances et de la comptabilité des centres d'information des Nations Unies qui tiennent une comptabilité propre, l'intention étant de faire connaître les changements et les problèmes à prévoir et de discuter comment l'introduction des normes IPSAS affectera le travail des différents services.

63. En décembre 2007, une page Web consacrée aux normes IPSAS et consultable sous iSeek a été lancée et ce site intranet présente les informations les plus récentes concernant les règles approuvées, la formation, les rapports d'étape, etc. La page iSeek propose également des liens avec plusieurs autres sites sur lesquels on trouve des informations complémentaires concernant l'adoption des normes IPSAS ainsi qu'un lien avec le site Web du CCS.

64. L'Équipe IPSAS ONU a également l'intention, au cours de l'année à venir, de lancer un bulletin d'information qui sera publié tous les trois mois à partir de janvier 2010 et qui tiendra les fonctionnaires informés de la mise en œuvre du projet d'application des normes IPSAS et des plans de formation et qui traitera également de questions spécifiques liées à la mise en œuvre des normes IPSAS et à la présentation de l'information financière conformément à ces normes. Ce bulletin est appelé à devenir un important outil de communication qui permettra de faire mieux connaître et accepter les normes IPSAS.

Formation

65. Les états financiers conformes aux normes IPSAS ne pourront être établis que s'il a préalablement été mené à bien un large programme de formation à ces normes. Aussi l'Équipe IPSAS ONU a-t-elle l'intention de préparer une campagne de formation à ces normes, indépendamment de la formation au système Umoja, et d'en superviser la réalisation.

66. Pendant la période considérée, des progrès considérables ont été accomplis sur la voie de l'élaboration de programmes de formation aux normes IPSAS, et il a été élaboré un plan préliminaire de formation pour la période 2010-2011. Il sera distribué un questionnaire à ce sujet et les réponses reçues permettront d'affiner le plan de formation.

67. Comme indiqué au paragraphe 19 ci-dessus, le plan de formation aux normes IPSAS comporte deux volets : une sensibilisation et une formation théorique.

68. Le programme de sensibilisation a pour objectif de faire comprendre le changement envisagé et son impact sur l'Organisation à toutes les parties prenantes, d'encourager le personnel à réfléchir aux incidences de ce changement sur leur propre travail et de faire accepter le passage aux normes IPSAS. Il est en effet essentiel que le processus global de gestion du changement s'accompagne d'une action de sensibilisation. Les programmes de sensibilisation revêtiront essentiellement la forme d'un cours de formation assistée par ordinateur intitulé « Présentation des normes IPSAS » qui expliquera les raisons pour lesquelles les normes IPSAS sont les normes les mieux appropriées pour les organismes du système des Nations Unies, indiquera quels sont, de façon générale, les

changements, problèmes et avantages découlant de l'adoption des normes IPSAS, exposera dans ses grandes lignes la stratégie qui sera suivie pour introduire les normes IPSAS au niveau de l'ensemble du système des Nations Unies et énumérera les étapes critiques du processus de mise en œuvre des nouvelles normes. L'on estime que ce cours devrait toucher quelque 3 500 fonctionnaires de l'Organisation répartis dans le monde entier, mais les autres fonctionnaires pourront également le suivre par Internet.

69. La formation théorique revêtira la forme aussi bien de programmes de formation assistée par ordinateur que de cours de formation dirigés par des instructeurs. Le premier type de formation pourra être suivi par tous les fonctionnaires, tandis que seuls ceux dont la candidature aura été proposée pourront suivre les cours théoriques dirigés par des instructeurs, laquelle s'adresse principalement aux fonctionnaires des finances et autres fonctionnaires pour lesquels une formation interfonctionnelle peut être utile.

70. Le plan préliminaire concernant l'organisation des cours de formation dirigés par des instructeurs pendant l'exercice biennal 2010-2011 prévoit 23 stages de formation d'une durée de trois semaines, chaque stage comportant un atelier de formation avancée de deux semaines englobant toute la série de cours et un atelier de niveau intermédiaire, d'une durée d'une semaine, portant sur un nombre réduit de cours. Les participants seront sélectionnés parmi les candidats proposés soit pour l'atelier de deux semaines, soit pour l'atelier d'une semaine, soit encore, à titre exceptionnel, pour des cours spécifiques, si cela est recommandé par les supérieurs hiérarchiques des intéressés. L'atelier de formation de deux semaines s'adresse essentiellement aux fonctionnaires des finances qui devront diriger le processus d'adoption des normes IPSAS.

71. Il a également été élaboré un plan préliminaire concernant la date et le lieu des programmes de formation dirigés par des instructeurs. Les premiers stages commenceront en 2010, le rythme devant s'accélérer par la suite. Il est prévu de réaliser la formation dans différents lieux d'affectation afin de réduire au minimum les frais de voyage, et la formation sera dispensée en un lieu aussi proche que possible des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales. À ce stade, il est prévu d'organiser des stages de formation à Brindisi (Italie), Entebbe (Ouganda), Nairobi, Genève, Addis-Abeba, Bangkok, Vienne, Santiago et New York. La date et le lieu des stages de formation seront précisés à la lumière des réponses aux questionnaires qui auront été reçues.

72. L'Équipe IPSAS ONU a été chargée d'élaborer les programmes de formation et d'en superviser la réalisation. La formation elle-même sera dispensée principalement par des experts des normes IPSAS recrutés sous contrat qui auront eux-mêmes suivi une formation aux méthodes de travail de l'Organisation, lesquels seront appuyés par des membres de l'Équipe IPSAS ONU et par des fonctionnaires de l'Organisation spécialisés dans les questions traitées. Ces fonctionnaires seront identifiés et formés avant le début des programmes de formation dirigés par des instructeurs.

F. État des dépenses

73. Dans sa résolution 60/283, l'Assemblée générale a approuvé les crédits nécessaires à la mise en route du processus d'application des normes IPSAS. Le

tableau ci-après récapitule les dépenses de l'exercice 2006-2007, les crédits révisés ouverts pour l'exercice 2008-2009, et les dépenses de l'exercice 2008-2009 au 31 juillet 2009, et les estimations de crédits nécessaires pour l'exercice biennal 2010-2011, par source de financement.

Budget prévu pour l'adoption des normes IPSAS à l'Organisation des Nations Unies 2006-2011

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Dépenses 2006-2007</i>	<i>Crédits révisés 2008-2009</i>	<i>Dépenses 2008-2009^a au 31 juillet 2009</i>	<i>Estimations pour 2010-2011 (avant ajustement)</i>
Budget ordinaire				
Postes	370,4	1 198,3	964,3	1 198,3
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	–	–	–	683,5
Consultants	–	1 335,8	–	544,1
Voyages	10,2	243,3	34,3	160,8
Services contractuels	16,4	2 838,2	0,3	626,5
Divers	10,9	26,6	2,2	24,0
Chapitre 28B, Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	407,9	5 642,2	1 001,1	3 237,2
Chapitre 31, Activités administratives financées en commun	427,1	732,2	732,2	417,9
Total (budget ordinaire)	835,0	6 374,4^b	1 733,3	3 655,1^c
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix				
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	324,2 ^d	1 248,4	516,6	1 495,2
Consultants	–	2 280,0	–	1 925,0
Voyages	–	100,0	–	858,0
Total (compte d'appui aux opérations de maintien de la paix)	324,2^e	3 628,4^f	516,6^g	4 278,2^h
Ressources extrabudgétaires				
Consultants	–	–	–	1 120,0
Services contractuels	–	–	–	831,9
Total (ressources extrabudgétaires)	–	–	–	1 921,9
Total général	1 159,2	10 002,8	2 249,9	9 855,2

^a Chiffres préliminaires.

^b Crédits révisés; voir les résolutions 63/263 et 63/264 A à C de l'Assemblée générale.

^c Budget proposé pour 2010-2011 avant ajustement, voir A/64/6 (chap. 28.B et chap.31).

^d Chiffres révisés.

^e Dépenses pour les années civiles 2006 et 2007.

^f Crédits ouverts pour les exercices 2007/08 et 2008/09 des opérations de maintien de la paix; voir les résolutions 61/279 et 62/250 de l'Assemblée générale.

^g Dépenses pour les années civiles 2008 et 2009 jusqu'au 31 juillet 2009.

^h Crédits de 2,1 millions de dollars approuvés pour 2009/10 (résolution 63/287 de l'Assemblée générale) et estimation équivalente pour 2010/11.

74. Comme le montre le tableau ci-dessus, les dépenses liées à l'application des normes IPSAS se sont montées à 1 159 200 dollars (835 000 dollars au titre du budget ordinaire et 324 200 dollars au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix) pour la période 2006-2007; il s'est agi pour l'essentiel de dépenses de personnel et des dépenses afférentes aux services d'appui fournis au projet cofinancé IPSAS système des Nations Unies. Les dépenses afférentes à l'exercice biennal en cours (2008-2009) avaient atteint 2 249 900 dollars au 31 juillet 2009 par suite de l'accroissement des effectifs de l'Équipe IPSAS ONU ainsi que de l'augmentation de la contribution au projet IPSAS système des Nations Unies.

75. Les crédits estimatifs requis pour l'exercice biennal 2010-2011 se montent à 9 855 200 dollars; sur ce chiffre, 3 655 100 proviendraient du budget ordinaire, 4 278 200 dollars du Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour les exercices 2010 et 2011 et 1 921 900 dollars de sources extrabudgétaires.

76. Le montant relativement élevé des crédits prévus pour l'exercice biennal 2010-2011 est imputable aux activités de préparation des données, aux services de consultants et à la formation aux normes IPSAS qui était prévue pour l'exercice 2009-2010 mais qui a été repoussée de manière à être synchronisée avec les activités afférentes au projet Umoja. Les justifications détaillées concernant le montant des crédits demandés au titre du budget ordinaire pour l'exercice biennal 2010-2011 figurent au chapitre 28B (Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité) et au chapitre 31 (Activités administratives financées en commun) du projet de budget-programme pour cet exercice (A/64/6).

IV. Décision attendue de l'Assemblée générale

77. **L'Assemblée générale est invitée à prendre note du présent rapport.**

Annexe I

Documents relatifs aux règles et directives comptables 1^{er} avril 2008-31 juillet 2009

<i>Documents</i>	<i>Décisions du Groupe de travail</i>
40. IPSAS 17 (et IAS 38) : Directive 2 – Comptabilisation des fonds de bibliothèque	Document <i>qualifié</i> de directive utile, mai 2009
41. IPSAS 25 : Directive 2 – Caisse commune des pensions – Organisme pionnier	Document <i>qualifié</i> de directive utile, juin 2008
42. IPSAS 25 : Directive – Caisse commune des pensions – Autres organismes	Document <i>qualifié</i> de directive utile, mai 2008
43. IPSAS 12 (Stocks) et IAS 38 (Immobilisations incorporelles) : Directive – publication	Document <i>qualifié</i> de directive utile, mai 2009
44. IPSAS 17 : Directive 3 – Soldes d’ouverture et mesure de la juste valeur des immobilisations corporelles pour les organismes adoptant les normes IPSAS pour la première fois	Document <i>qualifié</i> de directive utile, mai 2009
45. IPSAS 18 : Directive 1 – Exemples d’information sectorielle	Document <i>qualifié</i> de directive utile, juin 2008
46. IPSAS 19 : Provisions et imprévus	Document <i>qualifié</i> de directive utile, mai 2009
47. IPSAS 23 : Directive 1 – Biens et services en nature	Document <i>qualifié</i> de directive utile, juin 2008
La consolidation conformément aux normes IPSAS (Deloitte)	<i>Terminé</i> , octobre 2008
48. IPSAS 17 : Directive 4 – Valorisation de l’utilisation de terrains et bâtiments loués ou des accords de don du droit d’utilisation	Document <i>qualifié</i> de directive utile, mai 2009
49. IPSAS 25 : Directive 3 – Autres directives concernant les avantages sociaux des fonctionnaires des Nations Unies	Document <i>qualifié</i> de directive utile, mai 2009
50. IPSAS 25 : Directive 4 – Taux d’actualisation des avantages sociaux des fonctionnaires des Nations Unies	Le Groupe a pris note du document, mai 2009. Nouvelle règle <i>approuvée</i> , mai 2009.
51. IPSAS 1 : Présentation des états financiers : fonds reflétés dans les états financiers	Document <i>qualifié</i> de directive utile, mai 2009
52. IPSAS 23 : Directive 2 – Accords de financement – Comptabilisation des produits	Document <i>qualifié</i> de directive utile, mai 2009
53. IPSAS 23 : Directive 3 – Contributions mises en recouvrement	Première partie du document <i>qualifiée</i> de directive utile, mai 2009
54. IPSAS 4 : Monnaies étrangères – Opérations avec l’étranger	Document <i>qualifié</i> de directive utile, mai 2009
55. Intérêts inférieurs à un contrôle	Document <i>qualifié</i> de directive utile, mai 2009.
56. Règle n° 3/2008 IPSAS 5 : Comptabilisation des frais financiers : dépenses	Décision remise jusqu’à ce que le Conseil des normes IPSAS ait arrêté la version finale révisée de la norme IPSAS 5

Annexe II

État d'avancement de l'élaboration des cours de formation au 31 juillet 2009

<i>Cours</i>	<i>Intitulé du cours</i>	<i>Durée du cours</i>	<i>Date d'achèvement prévue</i>
CBT-1	Présentation des normes IPSAS	2 heures	Achevée
CBT-2	La comptabilité d'exercice conformément aux normes IPSAS – Introduction	2 heures	Achevée
ILT-1	La comptabilité d'exercice conformément aux normes IPSAS – Introduction	0,5 jour	Achevée
ILT-2	La comptabilité d'exercice conformément aux normes IPSAS – Étude détaillée	1 jour	Au 30 septembre 2009
CBT-3	Comptabilisation des immobilisations	2 heures	Au 30 septembre 2009
ILT-3	Comptabilisation des immobilisations	1 jour	Au 30 septembre 2009
CBT-4	Comptabilisation des stocks – Introduction	2 heures	Au 30 septembre 2009
ILT-4	Comptabilisation des stocks	0,5 jour	Au 30 septembre 2009
ILT-5	Comptabilisation des avantages sociaux des fonctionnaires des Nations Unies	1 jour	Au 30 septembre 2009
CBT-5	Comptabilisation des avantages sociaux des fonctionnaires des Nations Unies – Introduction	2 heures	Au 30 septembre 2009
CBT-6	Comptabilisation des baux	2 heures	Au 30 septembre 2009
ILT-6	Comptabilisation des baux	0,5 jour	Au 30 septembre 2009
CBT-7	Comptabilisation des provisions et imprévus	2 heures	Au 30 septembre 2009
ILT-7	Comptabilisation des provisions et imprévus	0,5 jour	Au 30 septembre 2009
ILT-8	Comptabilisation des immobilisations incorporelles	0,5 jour	Au 30 septembre 2009
ILT-9	Comptabilisation des instruments financiers	0,5 jour	Au 30 septembre 2009
ILT-10	Aspects spécialisés de la présentation de l'information financière	1,5 jour	Au 30 septembre 2009
ILT-11	Préparation d'états financiers sur la base d'une comptabilité d'exercice	2 jours	Au 30 septembre 2009

Abréviations : CBT : formation assistée par ordinateur; ILT : formation dirigée par un instructeur

Annexe III

Dates d'application des normes IPSAS par les organismes des Nations Unies

<i>Organisme</i>	<i>Date d'application des normes IPSAS</i>
1. FAO	2012
2. AIEA	2011
3. OACI	2010
4. OIT	2010
5. OMI	2010
6. CCI	2014
7. UIT	2010
8. Organisation panaméricaine de la Santé	2010
9. ONU	2014
10. PNUD	2012
11. UNESCO	2010
12. FNUAP	2012
13. HCR	2011
14. UNICEF	2012
15. ONUDI	2010
16. UNOPS	2012
17. UNRWA	2012
18. OMT (Tourisme)	2012
19. UPU	2011
20. PAM (achevé)	2008
21. OMS	2010
22. OMPI	2010
23. OMM	2010

Note : Données au 30 juin 2009.

Annexe IV

Calendrier de mise en œuvre des Normes comptables internationales du secteur public par l'Organisation des Nations Unies (2009-2014)

	Situation	2009	2010-2011				2012-2013				2014	
		T3/T4	T1/2	T3/4	T1/2	T43/4	T1/2	T3/4	T1/2	T3/4	T1/2	T3/4
Organisation												
Constitution du Comité de pilotage	Fait											
Désignation du directeur de projet	Fait											
Désignation des membres de l'équipe chargée du projet	En cours	←→										
Constitution des groupes de travail	Fait											
Élaboration et mise à jour de plans de travail détaillés	Continue	←	→	→	→	→	→	→	→	→	→	→
Formulation et justification des demandes de financement	Continue	←	→	→	→	→	→	→	→	→	→	→
Analyse												
Examen de toutes les normes IPSAS et des normes IFRS/IAS pertinentes	En cours	←	→	→								
Examen des documents directifs sur le projet à l'échelle du système	En cours	←	→	→								
Choix des grandes options	En cours	←	→									
Analyse détaillée des questions propres à l'ONU	En cours	←	→	→								
Analyse détaillée des principaux domaines visés par le changement de normes	En cours	←	→	→	→	→	→	→	→	→	→	→
Élaboration de procédures détaillées	En cours	←	→	→	→	→	→	→	→	→	→	→
Validation des procédures	Conforme au calendrier		←	→	→	→	→	→	→	→	→	→
Rédaction d'un manuel	Conforme au calendrier					←	→	→	→	→	→	→
Principaux domaines visés par le changement de normes												
Consolidation	En cours	←	→	→	→	→	→	→	→	→	→	→
Présentation des états financiers	En cours	←	→	→	→	→	→	→	→	→	→	→
Information sectorielle	En cours	←	→	→	→	→	→	→	→	→	→	→
Immobilisations corporelles	En cours	←	→	→	→	→	→	→	→	→	→	→
Stocks	En cours	←	→	→	→	→	→	→	→	→	→	→
Immobilisations incorporelles	En cours	←	→	→	→	→	→	→	→	→	→	→
Accords de financement conditionnels	En cours	←	→	→	→	→	→	→	→	→	→	→
Avantages sociaux	En cours	←	→	→	→	→	→	→	→	→	→	→
Régularisations et procédures de séparation des exercices	En cours	←	→	→	→	→	→	→	→	→	→	→
Présentation de l'information budgétaire	En cours	←	→	→	→	→	→	→	→	→	→	→
Investissements	En cours	←	→	→	→	→	→	→	→	→	→	→
Coordination												
<i>Avec le projet IPSAS système des Nations Unies</i>	Continue	←	→	→	→	→	→	→	→	→	→	→
<i>Avec le projet Umoja</i>												
Analyse fonctionnelle des besoins préalable à la passation du marché	Fait											
Évaluation des scénarios envisagés par les fournisseurs	Fait											
Description des processus	Fait											
Plan comptable	Conforme au calendrier	←	→									
Modèle de données	Conforme au calendrier		←	→	→	→	→	→	→	→	→	→
Adaptation et mise au point	Conforme au calendrier			←	→	→	→	→	→	→	→	→
Tests	Conforme au calendrier				←	→	→	→	→	→	→	→
Documentation	Conforme au calendrier					←	→	→	→	→	→	→
Formation	Conforme au calendrier						←	→	→	→	→	→
Détermination des soldes d'ouverture	Conforme au calendrier							←	→	→	→	→
Conversion	Conforme au calendrier								←	→	→	→

	Situation	2009	2010-2011				2012-2013				2014	
		T3/T4	T1/2	T3/4	T1/2	T43/4	T1/2	T3/4	T1/2	T3/4	T1/2	T3/4
<i>Avec le Comité des commissaires aux comptes</i>												
	En cours	←										→
Formation												
	Élaboration de programmes de formation	←	→									
	Élaboration et actualisation d'un plan de formation	←				→						
	Sensibilisation	←										→
	Formation théorique			←								→
Communication												
	Élaboration et actualisation d'un plan de communication	←				→						
	Discussion des règles et directives approuvées	←										→
	Actualisation de la page iSeek	←										→
	Élaboration du bulletin d'information IPSAS	←										→
	Réponse aux demandes d'information		←									→
Établissement de rapports												
	Établissement des rapports à l'Assemblée générale	←										→
	Établissement de rapports spéciaux	←										→